



## Suis-je responsable des dettes et actes de mon fils majeur ?

Par **marie**, le **05/01/2009** à **19:41**

Bonjour,

Mon fils de 19 ans est parti de la maison sans travail ni revenu, il a d'énormes difficultés à s'assumer et commet des actes de délinquance, de plus il n'a jamais su gérer un budget, ni anticiper sur ses actes, bref, j'ai des craintes sérieuses qu'il tourne mal. Sa voiture n'est plus assurée mais il est capable de conduire et de provoquer des accidents graves.

Par **Patricia**, le **05/01/2009** à **23:16**

Bonsoir,

Votre fils étant majeur, vous n'êtes ni responsable de ses dettes et de ses actes. Le problème est que si ses papiers d'identité sont à votre adresse, vous pourrez avoir la "gentille" visite des gendarmes ou policiers si il est recherché pour infractions.

Par **Marion2**, le **05/01/2009** à **23:16**

Bonsoir,

Votre fils étant majeur, vous n'êtes en rien responsable de ses écarts de conduite, ni de ses

dettes.

Cordialement

Par **marie**, le **06/01/2009** à **19:14**

Merci pour vos réponses très claires. Je n'avais pas pu finir ma phrase mais je vois que vous avez bien compris le problème ; la fin de ma question était : s'il a des dettes sérieuses le créancier peut-il se tourner vers moi dans la mesure où il n'a pas de revenu ?

Cordialement

Par **Patricia**, le **06/01/2009** à **19:56**

La réponse est toujours non marie.

Dans la mesure où votre fils est majeur, LUI SEUL est responsable de ses dettes, et infractions diverses. Quelque soit la gravité

Par **marie**, le **07/01/2009** à **19:42**

Merci encore  
Cordialement

Par **louloutte**, le **22/09/2012** à **21:32**

bonjour

j ai quitter mon appartement pour quelques temps mon fils ai dedans en attendant si mon fils de 22 ans fait des grosses betises le bail etant a mon nom le bailleur est au courant que ne suis plus dans le logement etant a 1000km suis je responsable des betises de mon fils majeur

Par **Lag0**, le **23/09/2012** à **12:30**

Bonjour,

Vous serez, bien entendu, responsable de toute dégradation que votre fils pourrait faire dans le logement puisque c'est vous le titulaire du bail.

Par **catherine dequéant**, le **18/12/2012** à **12:10**

ma fille agée de 31 ans divorcer a 24mille euro de dettes et continu a en faire n arrive plus a remboursée ces prêts suis je responsable et peut ont me demander de paiée

Par **Marion2**, le **18/12/2012 à 12:28**

Bonjour,

A moins de vous êtes portée caution pour les prêts ou certains prêts de votre fille, on ne peut pas vous en demander le remboursement.

Cordialement.

Par **ccile1**, le **06/01/2014 à 14:26**

Ma fille agée de 21 ans est reconnue handicapée.elle vit act uellement avec un garçon de 30 ans .

elle s'en sort plus financièrement car elle ne sait pas gerer son budget, elle fait des dettes partout .

Le problème c'est qu'elle n'arrive plus a faire les courses pour manger et elle est vraiment dans une situation difficile.

suis je responsable des dettes et doisje lui verser une pension alimentaire?

je ne travaille pas ni mon mari mais j'ai de l'argent placé sur un lep à la banque dois je le retirer ? j'ai peur qu'il se serve.

merci

Par **aguesseau**, le **06/01/2014 à 14:41**

bjr,

vous n'avez à payer les dettes de votre fille majeure.

seul un jugement d'un tribunal peut vous obliger à un devoir de secours envers votre fille.

dîtes à son copain de l'aider à gérer ses ressources.

vous pouvez également demander le placement sous une mesure de protection des majeurs incapables (curatelle) mais ce sera difficile.

cdt

Par **gesyl**, le **06/04/2015 à 11:23**

Bonjour notre fille est étudiante celle ci na jamais déclaré a la CAF ces revenus , pension alimentaire et paiement par nous de sa nourriture et loyer que doivent t'on faire elle a 24 ans bientôt 25 faut'il prevenir la CAF car elle touche l'APL merci de votre reponse

Par **Erwann III**, le **06/04/2015** à **20:54**

Bonjour,

si votre fils est majeur, vous n'êtes plus responsable de ses dettes, pour l'instant. Si comme vous le dites il est sans ressource il peut vous demander une pension alimentaire qui ne prend aucunement fin à la majorité des enfants mais au moment où ils sont en mesure de subvenir seuls à leurs besoins. De ce point de vue vous n'êtes donc pas à l'abri.

Même chose pour le devoir alimentaire secours (solidarité familiale) notamment s'il a la bonne idée de procréer sans en avoir financièrement les moyens, papy pourra être mis à contribution...

Autre hypothèse qu'on vous souhaite plus lointaine : votre succession. Si lors de votre décès votre héritier est criblé de dettes, ses créanciers pourront former opposition à votre succession sur la part qui lui revient.

Donc, si aujourd'hui vous êtes à l'abri, le danger n'est pas forcément écarté...

Par **blondy**, le **20/04/2015** à **21:09**

Bonsoir j'ai mon fils qui va avoir 20ans et au chômage avc 450e par mois gère très mal son budget crédit pas honorer et retard de paiement de plus il a réussi à obtenir un crédit de 500e par le super u les carte bref je comprends pas comment ils ont pu lui accorder mais se qui me soucis c qu'il rembourse déjà pas son premier crédit comment cela se passe il vit chez moi peut on me réclamer les retard de c crédit en cours?

Par **Moto 2812**, le **17/06/2016** à **13:40**

Bonjour, mon fils de 18ans vit chez moi il doit 1500e à la banque ne travaille pas et accumule les amendes impayées. De plus il risque des problèmes avec la justice voire même de la prison. Suis je responsable de ses dettes amendes... S'il est en prison ou s'il n'a pas de revenu devrais-je rembourser pour lui? D'avance merci

Par **pkoicomen**, le **17/06/2016** à **15:57**

bonjour,

je vie actuellement en couple mais non pacsé et nous vivons en location le bail est à nos deux noms. J'ai perdu mon travail il y a quelques mois et je n'arrive plus à honorer un crédit personnel. Quels sot les risques pour ma compagne ? est elle responsable de mes dettes et les huissiers peuvent ils lui prendre l'argent qu'elle a épargné (compte épargne à son nom)? merci pour votre site et pour votre travail ;)

Par **morobar**, le **17/06/2016** à **17:26**

Bjr,  
Pour @Pourquicomment en langage normal:  
Chacun pour soit et dieu pour tous.  
Votre compagne n'est solidaire qu'en ce qui concerne les loyers et charges connexes.  
Pour @moto2812  
Votre fils est majeur, certainement vacciné (contre le travail), mais répond seul de ses faits, gestes et dettes.  
Par contre s'il est domicilié chez vous, vous aurez des sommations d'huissiers menaçant la saisie du mobilier dans la résidence de votre fils.

Par **Snowscadow**, le **18/06/2016** à **17:54**

Bonjour,  
Mon fils majeur, sans permis, a pris ma voiture sans mon consentement et a provoqué un accident.  
Pas de blessé grave, juste de la casse.  
Qui est responsable et qui va payer

Par **Snowscadow**, le **18/06/2016** à **17:56**

Je rajoute qu'il est scolaire et insolvable.  
Merci

Par **morobar**, le **19/06/2016** à **08:08**

Bjr  
Code pénal 311-12: pas de vol entre père et fils.  
Il sera responsable sur le plan pénal.  
Votre assureur n'interviendra pas, uniquement le fond de garantie pour les tiers, avec recours contre votre fils.  
Vos dégâts ne seront pas pris en charge.

Par **Snowscadow**, le **19/06/2016** à **10:05**

Merci pour votre réponse.  
Il a 18 ans et est encore scolaire.  
Que risque t il et comment l'aider?

Par **marti49**, le **26/02/2017** à **22:27**

Bjr,

Mon fils de 24 ans a exécuté plusieurs emplois durant cette dernière année mais à chaque fois quitte son emploi et donc démissionne. depuis début décembre, il avait retrouvé un emploi à 300 km de ma maison donc vivait là-bas et revenait de temps en temps le week-end sachant qu'il avait un logement sur son lieu de travail, mais n'a pas fait son changement d'adresse donc son courrier arrive toujours à la maison alors qu'il ne vit plus à la maison depuis début décembre. il a démissionné de son travail début février encore une fois et devait partir vivre chez son père (son père et moi sommes divorcés. Mon fils a pris le reste de ses affaires et n'est jamais allé chez son père. J'ai vu 2 visites de gendarmes le concernant, il va avoir de gros problèmes avec la justice voir en prison. Il ne paye rien, des amendes jamais payées, un crédit voiture à sa seule charge, des autres factures non payées, vols, n'ayant plus de revenus pour le moment comment va-t-il payer toutes ses dettes? Il est recherché par la gendarmerie, que va-t-il devenir, je suis sa mère et cela me hante jour et nuit, j'en suis malade.

Par **jos38**, le **26/02/2017** à **22:41**

bonsoir. vous rendre malade ne changera rien à la situation de votre fils. il démissionne sans penser aux conséquences et vous n'y êtes pour rien. il va avoir des problèmes avec la justice, eh bien peut-être que cela sera salutaire, il sera obligé de garder un emploi pour régler ses dettes

Par **JEAN 227**, le **26/12/2017** à **11:20**

**BONJOUR** marque de politesse[smile4]

J'HEBERGE LE PETIT FILS IL NE TRAVAILLE PAS SUIZ JE RESPONSABLE DE SES DETTES ET AMENDES MERCI

**MERCI** marque de politesse[smile4]